Informations de base

1998/0188(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
RDT 5ème programme-cadre 1998-2002: actions directes du Centre Commun de recherche CCR pour CEEA. Programme spécifique **Subject** 3.50.02.02 Programme-cadre Euratom, programmes de recherche et de formation	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	MCNALLY Eryl Margaret (PSE)	28/04/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GHILARDOTTI Fiorella (PSE)	01/09/1998
RELA Relations économiques extérieures		
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	LANGENHAGEN Brigitte (PPE)	25/06/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2158	1999-01-25
Recherche	2154	1998-12-22
Recherche	2123	1998-10-13
Recherche	2109	1998-06-22

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/06/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0306	Résumé
22/06/1998	Débat au Conseil		
15/07/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/10/1998	Débat au Conseil		
26/11/1998	Vote en commission		Résumé
26/11/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0458/1998	
14/12/1998	Débat en plénière		
25/01/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/01/1999	Fin de la procédure au Parlement		
12/03/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0188(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité Euratom A 007
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/10299

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0458/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0005	26/11/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0733/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0026-0128	15/12/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0306	10/06/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé

EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1140/1998 JO C 407 28.12.1998, p. 0123	10/09/1998	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 1999/0176 JO L 064 12.03.1999, p. 0154	Résumé

RDT 5ème programme-cadre 1998-2002: actions directes du Centre Commun de recherche CCR pour CEEA. Programme spécifique

1998/0188(CNS) - 25/01/1999 - Acte final

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique Euratom de recherche et d'enseignement (1998-2002), à mettre en oeuvre au moyen d'actions directes par le Centre commun de recherche (CCR). MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision 1999/176/Euratom. CONTENU: conformément au 5ème programme-cadre Euratom pour des activités de recherche et d'enseignement, le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 281 millions d'euros (71,8 millions d'euros pour la période 1998-1999 et 209,2 millions d'euros pour la période 2000-2002). Répartition indicative (en millions d'euros): - sûreté de la fission nucléaire: 122 - sécurité nucléaire: 138 - déclassement et gestion des déchets: 21.

RDT 5ème programme-cadre 1998-2002: actions directes du Centre Commun de recherche CCR pour CEEA. Programme spécifique

1998/0188(CNS) - 10/06/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique Euratom de recherche et d'enseignement (1998-2002), à mettre en oeuvre au moyen d'actions directes par le Centre commun de recherche (CCR). CONTENU: en vue de la mise en oeuvre du cinquième programme-cadre Euratom pour des activités de recherche et d'enseignement, la Commission propose d'arrêter un programme spécifique à mettre en oeuvre au moyen d'actions du CCR pour la période 1998-2002. Le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 326 millions d'écus (82,3 millions d'écus pour la période 1998-1999; 243,7 millions d'écus pour la période 2000-2002). Le programme proposé est articulé autour de quatre domaines: a) fusion thermonucléaire contrôlée: les activités du CCR concernent notamment la recherche et les essais de matériaux, en particulier les matériaux résistants à l'activation, l'interaction de l'hydrogène et de ses isotopes avec les matériaux et les composants, et la participation à des études d'impact en matière de sûreté de l'environnement; b) sûreté de la fission nucléaire: - vieillissement des matériaux et des composants; - sécurité du cycle du combustible; - étude des combustibles irradiés destinés à une évacuation directe; - étude des accidents graves; c) contrôle des matériaux fissibles et protection nucléaire: - développement et amélioration des techniques de mesure, de suivi et d'analyse, notamment en matière d'automatisation; - développement de technologies de l'information spécialisées pour l'analyse et la détection d'anomalies entre les déclarations et les vérifications; - évaluation en rapport avec les contrôles exercés sur les matières fissiles; - développement de techniques adaptées à la lutte contre le trafic illicite et les atteintes à l'environnement par des matières radioactives; - formation d'inspecteurs et d'opérateurs. d) déclassement des installations nucléaires, gestion des déchets: le CCR reprendra et intensifiera ses travaux concernant le déclassement et le démantèlement des installations utilisées pour des activitésnucléaires, désaffectées et devenues vétustes (traitement et gestion, y compris élimination des déchets).

RDT 5ème programme-cadre 1998-2002: actions directes du Centre Commun de recherche CCR pour CEEA. Programme spécifique

1998/0188(CNS) - 15/12/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Dans la foulée de l'accord de conciliation sur le 5ème programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration pour la période 1998-2002, le Parlement européen a adopté le rapport de M. Eryl McNALLY (PSE, RU) sur le programme spécifique de recherche et

d'enseignement à réaliser par des actions directes en faveur de la CEEA par le CCR. Le Parlement a fait sienne une proposition de la Commission concernant la répartition des montants sur deux périodes: un montant pour la période 1998-1999 (71,8 millions d'écus), un autre pour la période 2000-2002 (209,2 millions d'écus), soit un total de 281 millions d'écus. Le Parlement a insisté pour que toutes les propositions relatives à des actions de RDT prennent en compte les politiques de l'Union européenne.